

# L'ancien régime au crépuscule

Autor(en): **Steinauer, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **73 (2011)**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817354>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NICOLAS-FRANÇOIS-XAVIER DE REYNOLD PEINT PAR GOTTFRIED LOCHER (1775)

---

# L'ANCIEN RÉGIME AU CRÉPUSCULE

Que peut-on lire dans le regard brûlant du seigneur de Cressier, de Pérolles et d'Orsonnens, baron de Pont, membre des CC, ancien bailli de Montagny, chevalier de Saint-Michel et ci-devant colonel en France? Sa mort prochaine, ou la fin de son monde?

PAR JEAN STEINAUER

Journaliste, auteur ou coordonnateur de nombreux ouvrages d'histoire, Jean Steinauer est en charge de la publication des *Annales fribourgeoises* et des *Archives* de la SHCF.

11 1084 19 mai 1773

Remise soit Déposition  
Du  
Testament  
de Noble & très honnoré Seigneur Mess.<sup>re</sup>  
Nicolas François Xavier De Reynold  
De Cressieu, Colonel, Chevalier de l'Ordre de  
S.<sup>t</sup> Michel, et ancien Baillif de Montagny.  
Déposé et remis cacheté entre les mains  
du Notaire soussigné, pour en faire  
l'ouverture formelle après la mort  
du dit Seigneur. Fait à Fribourg  
Le 19.<sup>e</sup> de Mai 1773. en présence  
du Sieur Lieutenant et Notaire  
Bontet d'Onnens, et du M.<sup>re</sup>  
Cisseran Joseph Ferry  
Bourgeois de Cette  
Ville, Leinvoins  
à ce requis &c.

André  
Derquin

Testament de N.-F.-X.  
de Reynold, 19 mai 1773.  
AEF, fonds de Reynold  
n° 1084.  
Photo David Blank



En septembre 2006 Mme Sabine de Muralt, petite-fille de Gonzague de Reynold, fit don au Musée d'art et d'histoire Fribourg d'un portrait de son lointain aïeul Nicolas-François-Xavier (1695-1775), auteur des branches Reynold de Pérolles et de Cressier. Cette œuvre superbe, attribuée au peintre Gottfried Locher (1735-1795), est depuis lors exposée à l'hôtel Ratzé.\* Et dans la foulée la donatrice gratifiait une deuxième fois le canton de Fribourg en faisant don aux Archives de l'Etat d'un riche fonds familial, jusqu'alors en dépôt; du coup étaient levées les restrictions qui en limitaient l'accès. La personnalité et la biographie de Nicolas-François-Xavier pouvaient dès lors être éclairées par des documents inédits, et le portrait de l'ancêtre se mettre à parler.

Il s'agit d'une huile sur toile au format généreux (118,3 cm x 91,2 pour le châssis), pourvue d'un fastueux cadre en bois sculpté et doré, probablement d'origine, orné des armes de Reynold: «Coupé au 1 d'azur à la croisette au pied fiché d'argent accostée de deux fleurs de lys d'or et accompagnée en chef de deux étoiles du second, au 2 de sable à trois pals d'argent».<sup>1</sup> A dire d'expert, une belle peinture, ni surpeinte ni rentoilée contrairement à la routine des ateliers de restauration: elle nous est donc parvenue presque intacte, le vernis d'origine ayant été simplement remplacé. La toile utilisée par le peintre était faite de deux morceaux dont la couture est visible; le plus petit est une bande verticale large d'environ 15 cm située sur le côté droit. L'œuvre n'est pas signée, mais porte au dos cette inscription au pinceau: «Monsieur Nicolas francois / Xavier De Reynold / de Sressier (*sic*) né le 4 juillet / 1695. Et peint En 1775».<sup>2</sup> Quant à l'artiste auquel elle est attribuée, le *Dictionnaire biographique de l'art suisse* le tient pour une «figure artistique majeure du XVIII<sup>e</sup> siècle fribourgeois (...), le principal représentant de la peinture rococo en Suisse romande, dont Fribourg était un foyer important.»<sup>3</sup>

## DES BOURGEOIS IMPATIENTS

Sur la biographie du peintre, on fera trois observations de quelque portée pour l'histoire de Fribourg au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Souabe Gottfried Locher y est arrivé tout jeune, fuyant les troubles et dommages causés en Allemagne du Sud par la guerre de succession d'Autriche (1740-1747). En sens inverse, des milliers de Fribourgeois au service de la France vont prendre part à cette guerre, l'année 1744 marquant un pic dans le recrutement avec l'enrôlement de quelque 600 nouveaux soldats. La

\* Cet article est tiré d'une conférence prononcée le 8 février 2011 au Musée d'art et d'histoire Fribourg dans la série «Découvertes du mardi».

<sup>1</sup> DHBS V, p. 461.

<sup>2</sup> MAHF, fiche d'inventaire n° 2006-262.

<sup>3</sup> M.-H. Jordan, DBAS p. 645.

ponction porte sur un dixième, peut-être, des hommes en état de servir – un véritable déboisement humain. Nicolas-François-Xavier de Reynold, qui recrute une compagnie, y tient sa partie.

A Fribourg, Locher trouve du travail dans l'atelier de son compatriote Josef Sautter (1719-1781), avec lequel il redécore notamment l'église du collège Saint-Michel. Car si la langue et la culture françaises, alors hégémoniques dans toute l'Europe, règnent aussi dans la petite ville-Etat, les beaux-arts y sont toujours l'affaire d'ateliers germaniques; outre nos deux peintres souabes, auxquels on peut joindre Melchior Eggmann qui vient de Rorschach et Meinrad Keller, d'Engelberg, il convient de mentionner les sculpteurs Tschupphauer, originaires d'Autriche. Ces immigrés semblent s'intégrer vite et bien dans la société locale. Il épousent des filles du cru et font souche (Marie-Françoise Rotzetter donnera dix-sept enfants à Locher...), ils jouissent de commandes officielles prestigieuses. Locher, qui est bourgeois depuis 1759, va peindre en 1776/77 une brillante allégorie, «l'Apothéose de la République de Fribourg», au plafond de la salle du Grand Conseil, à l'hôtel de ville. Il y a fort à parier que notre artiste était familier, déjà, de plusieurs des Excellences qui allaient siéger dans ce nouveau décor, car il était fort apprécié aussi comme portraitiste. On sait qu'il a peint une série de portraits pour le manoir de Boccard à Jetschwil. Le MAHF possède sept des vingt-cinq toiles de ce genre que les historiens de l'art ont identifiées comme étant de Locher (signées ou attribuées). A l'exception de notre Reynold; de François-Pierre-Prosper de Castella de Delley (1744-1810), bailli de Gruyères; et du dernier des Python patriciens, Jean-Pierre-Philippe (1712-1794), ces œuvres représentent des membres de la bourgeoisie non privilégiée. Il y a là Madeleine Eggendorffer, la libraire-éditrice de la rue de Lausanne, et son mari Aloys-Wilhelm, relieur de son état. Voici encore Marie-Christine Camélique, tout enveloppée de mousselines, épouse de Charles-Joseph Stutz qui pose en habit vert pomme et gilet beurre frais. Et Marie-Françoise Thürler, née Nussbaumer («Dunoyer»). Jean-Baptiste et Barbe Fontaine, eux, ont commandé à Locher un portrait de leur fils Charles-Aloyse, âgé de trois ans tout au plus: la vie du futur chanoine et savant débute sous de brillants auspices. Dès les années 1760, ces bourgeois se font peindre vêtus, perruqués et poudrés comme les aristocrates qu'ils ambitionnent de rejoindre, ils prennent les mêmes poses et s'entourent des mêmes accessoires et attributs: draperies, fauteuils, écritaires. La représentation anticipe sur la réalité sociale, car le triomphe de la





Gottfried Locher (attr.),  
Portrait de N.-F.-X. de  
Reynold, 1775. Huile  
sur toile, 118,3 x 91,2  
cm (chassis); MAHF inv.  
2006-262. Photo Primula  
Bosshard



Tiberius Dominicus  
Wocher, Portrait de G.  
Locher, 1770. Huile sur  
toile, 59 x 52 cm;  
MAHF inv. 1982-090.  
Photo Primula Bosshard



bourgeoisie ne viendra qu'avec la Révolution. Pour l'instant, cette classe instruite, active, dynamique, piétine avec impatience devant les portes verrouillées du pouvoir: le patriciat fonctionne depuis 1684 comme un club fermé, il n'acceptera de s'élargir qu'en 1782.

Jean-Baptiste Fontaine, fils d'un marchand drapier, avait bien essayé de franchir le pas qui le séparait des privilégiés en adoptant leur mode de vie. A grands frais il acheta et équipa en 1744 une compagnie dans le

régiment de Reding au service d'Espagne, mais les bannerets s'en émurent, d'autant que les capitaines fribourgeois devaient alors à tout prix recruter pour la France; et sans la protection de l'avoyer d'Alt, Fontaine – accusé de recrutement illégal – eût risqué la déchéance de ses droits de bourgeois, la confiscation de ses biens et l'exil. Bons princes, Messeigneurs de Fribourg s'entremirent encore en 1750 auprès du roi d'Espagne et du canton de Schwyz, patron du colonel de Reding, pour le remboursement des prêts et avances consentis par le bourgeois-capitaine. Celui-ci, découragé, rangea son épée, se maria et reprit le commerce familial trois ans plus tard.<sup>4</sup> Le docteur Berchtold, qui signale l'épisode, le commente en citant une correspondance du temps sur «les riches et puissantes familles, la noblesse enfin,

qui tâche de tenir bas la bourgeoisie et craint qu'elle ne fasse fortune au service et se mette de niveau avec elle».<sup>5</sup> Le service étranger, c'est la grande ressource et le grand souci de Fribourg au moment où Locher peint Nicolas-François-Xavier de Reynold.

<sup>4</sup> Tobie de Raemy, «Notice sur la famille Fontaine de Fribourg», in *Annales fribourgeoises* 8 (1920), pp. 1-14.

<sup>5</sup> J.-N.-E. Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, vol. 3, Fribourg 1852; p. 205.

### «MES ENTRAILLES PATERNELLES»

Quand il pose, le modèle pressent-il qu'il va mourir avant le milieu de l'année? Son regard pourrait le donner à croire, mais tenons-nous aux seuls indices picturaux et documents d'archives. Non seulement l'octogénaire a dépassé l'espérance de vie statistiquement normale pour



ses contemporains, mais encore il n'est pas en bonne santé. Il n'a plus de dents, les joues sont creuses. La main droite est glissée sous l'habit comme pour calmer une douleur, la gauche fait pression sur le genou comme si l'homme peinait à se redresser. Il ne se carre pas dans son fauteuil, mais se penche en avant, voûté, un peu tordu. Qu'il n'a pas peur de la mort, qu'il l'affronte avec le stoïcisme d'un vieux soldat et d'un «bon chrétien catholique romain», conformément à la culture de sa

classe, cela transparaît dans son testament, qui commence par la traditionnelle prière: «Au nom de la Très Sainte et Individue Trinité, le Père, le Fils et le Saint Esprit. Ainsi soit-il.»<sup>6</sup>

L'angoisse et le chagrin, le désespoir peut-être, qu'expriment son regard ont une cause des plus terrestres. C'est le souci que lui cause son fils Romain, et que le testament révèle sans ambages: «Je réfléchis dans l'amertume de mon âme sur les fréquents et différents désordres où s'est laissé entraîner mon fils Romain; tellement que, malgré ce que mes entrailles vraiment paternelles m'ont fait faire si souvent pour lui, je n'ai pu l'engager à se corriger de ses excès de prodigalité, qui l'entraîneront infailliblement dans un état affreux de misère et d'indigence...» Dès lors, il ordonne que la part successorale de Romain reste dans les mains de ses frères

«pour aussi longtemps que sa conduite ne sera pas changée». Le cas de ce fils est évoqué plus précisément dans un papier antérieur d'une année, signé et scellé par Nicolas-François-Xavier.<sup>7</sup> Le vieux patricien y déshérite Romain du quart des biens qui pourraient lui revenir, afin de dédommager ses frères des sommes, au total 2300 écus bons, «[qu'ils] ont bien voulu lui prêter pour le tirer d'embaras et qu'il puisse aller avec le Régiment au camp de Compiègne». Romain est capitaine en France, comme ses frères, et comme leur père auparavant. Si ce dernier n'a pas voulu secourir financièrement le fils prodigue, explique-t-il encore dans ce document, c'est «pour ne pas déranger le train de la maison» et parce qu'il était «lassé d'ailleurs de lui en avoir déjà assez donné pour de

Artiste inconnu, Portrait de François de Reynold (le plus illustre officier de la famille), XVIII<sup>e</sup> s. Peinture sous verre d'après Hyacinthe Rigaud, 56 x 47 cm; MAHF inv. 1990-063. Photo Primula Bosshard



<sup>6</sup> AEF, fonds Reynold, n° 1084: testament déposé le 19 mai 1773 chez le notaire André Berguin. Sont joints à ce document, sous la même cote, deux actes sous seing privé désignés ci-après par les lettres A et B.

<sup>7</sup> AEF, fonds Reynold, n° 1084, acte A du 30 mai 1772.



précédentes dettes faites aussi mal à propos que les dernières».<sup>8</sup> Que faut-il entendre par là? A n'en pas douter, que Romain avait fait des dettes de jeu. Le jeu, c'est la plaie du temps dans les cercles militaires et nobiliaires, la Cour de Versailles donnant d'ailleurs l'exemple. Les dettes de jeu doivent être soldées sans délai: affaire d'honneur. Quand les officiers confessent leur difficulté à «se soutenir au service», comme ils disent, ils font allusion à un train de vie où les dépenses de sociabilité – le jeu, la boisson aussi – pèsent lourd, tant il est vrai qu'en garnison le seul ennemi à combattre est l'ennui. On peut recevoir avec circonspection, compte tenu de cela, le jugement de Gonzague de Reynold sur le train de vie des officiers en France: «Encore leurs familles faisaient-elles des économies de bouts de chandelle pour qu'ils fussent en état de paraître à la Cour.»<sup>9</sup>

## LA PENSION SECRÈTE

Le patriarche Reynold, à vrai dire, laisse à sa descendance les moyens de subvenir à un train de vie décent. S'il règle avec minutie le partage de ses biens, allant jusqu'à prévoir des dispositions particulières en cas de revers de fortune, c'est «pour prévenir des discordes, dont les suites ne sont que trop souvent funestes, entre ses enfants après sa mort»<sup>10</sup> et «pour conserver dans [sa] famille l'amitié fraternelle et la bonne harmonie».<sup>11</sup> En quoi consistent les biens de Nicolas-François-Xavier, additionnés de ceux de sa femme défunte, Hélène, née de Montenach? Essentiellement en valeurs immobilières, ou biens-fonds, dont la liste est dressée aussitôt après son décès.<sup>12</sup>

Il y a là des châteaux à la campagne (Cressier, Pérolles) et des maisons en ville (l'hôtel familial aux Places, la maison Strambino en face, le tout avec dépendances, écuries et jardins dans le quartier); des domaines agricoles (trois à Pérolles, un à Cressier) et des dîmes ou autres droits à Cressier, Orsonnens, Praroman; des «montagnes» (12 pâquiers au Moléson) et des créances hypothécaires, probablement, sur des alpages proches de Planfayon. Mais le plus intéressant de la fortune familiale n'est pas un immeuble, ni un terrain, c'est une fonction publique. Celle de «distributeur de la pension secrète».

On l'appelle aussi «pension à discrétion», parce qu'elle relève totalement du bon vouloir du roi de France. Outre les «pensions de paix et d'alliance», prévues par les traités, et les sommes dues aux termes des

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Gonzague de Reynold, *Mes Mémoires*, vol. 1, Genève 1960; p. 67.

<sup>10</sup> Testament, *doc. cit.*

<sup>11</sup> AEF, fonds Reynold, n° 1084, acte B du 14 août 1772.

<sup>12</sup> AEF, fonds Reynold, n° 1092.

capitulations pour la levée et l'entretien des compagnies, le roi de France versait aux dirigeants du Corps helvétique, pour s'assurer de leur appui et stimuler leur zèle, des sommes à bien plaisir. Ces gratifications annuelles étaient payées par l'ambassadeur de France, qui résidait à Soleure, au gouvernement des cantons; Fribourg confiait à un distributeur le soin de les répartir à son gré entre les familles privilégiées. On imagine l'intérêt financier de la fonction, et l'influence qu'elle conférait à son détenteur. Aussi Nicolas-François-Xavier charge-t-il le futur bénéficiaire, son fils Jean-Baptiste, de verser chaque année certains montants à ses frères et sœurs, moyennant quoi il «ne sera tenu à rendre compte à qui que ce soit de tout ce qui peut concerner la distribution de la Pension secrète», une affaire «devant le regarder lui seul».<sup>13</sup>

Il existait une seconde charge de ce genre, celle de distributeur du sel dont le roi de France faisait cadeau, à prix cassé (on parle de «sel d'alliance»), aux patriciens fribourgeois pour les mêmes raisons politiques. Durant tout le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle appartient aux Castella de Berlens.<sup>14</sup> Le caractère héréditaire de la transmission de telles fonctions publiques, c'est une des curiosités du régime patricien, mais il se vérifie aussi dans les cantons à *Landsgemeinde* comme Schwyz, avec les Reding, ou Uri, avec les Schmid: «Quelques familles influentes monopolisent, dans chaque canton, une part considérable de ces grâces, qui se transmettent presque automatiquement de génération en génération.»<sup>15</sup>

On est ici au cœur du système intégré des échanges économiques et politiques entre la France et Fribourg. Dans le langage du temps, le sel et les pensions constituent les «fruits de l'alliance». Or, l'année même où Locher peint le portrait de Reynold sont engagées des conversations pour le renouvellement du traité d'alliance, vieux de soixante ans, et qui ne concernait que les cantons catholiques (*Trücklibund*). La négociation d'un nouveau traité, *Gesamtschweizerisch* si l'on peut dire, s'annonce problématique. L'approche des cantons protestants se ressent d'une culture et d'une vision du monde étrangères aux cantons catholiques; ils n'ont pas les mêmes intérêts non plus. La Diète confédérée s'inquiète de ces pourparlers mal emmanchés, à juste raison puisque le futur traité rabettera sérieusement les privilèges traditionnels des Suisses dans le royaume. Intéressé au premier chef, notre Reynold a dû suivre cette affaire de près. On peut imaginer qu'il s'en inquiétait, car en transmettant la charge de distributeur à son fils il a prévu des dispositions particulières «cas advenant qu'il ne dût pas avoir tous les mêmes bénéfices dont je

<sup>13</sup> AEF, fonds Reynold, n° 1084, acte B.

<sup>14</sup> Testament de Jean-Pierre de Castella (1643-1720) en faveur de son fils François-Joseph (1672-1731), Archives de Castella 34/1.

<sup>15</sup> Gern 1970, p. 172.



jouis». Cette perspective a-t-elle contribué à mettre dans son regard l'inquiétude fiévreuse qu'on y lit?

## UN LIGNAGE MILITAIRE

Au vrai, des motifs plus graves pouvaient la produire. Le moment historique de notre portrait, qui correspond à l'aube du règne de Louis XVI en France, marque aussi le début de la fin du monde où a vécu Nicolas-François-Xavier. Trivialement dit: de son point de vue, assurément, tout fout le camp dans le royaume. Le jeune monarque a déjà dû rappeler les parlementaires exilés, il sera bientôt obligé de renvoyer son ministre Turgot, dont les émeutes de la faim (la «guerre des farines») auront eu raison. Les gens bien nourris, eux, s'amuse au théâtre où Beaumarchais tourne en bourrique la noblesse, la justice, la politique et la morale des bien-pensants (*Le Barbier de Séville* triomphe le 26 février 1775). Dans trois ans, Voltaire sera couronné sur la scène de la Comédie-Française. Mais en prenant la pose pour un portrait testamentaire, Reynold accroche sur son habit noir l'ordre de Saint-Michel, signifiant par là son indéfectible attachement à la monarchie française et aux principes de l'absolutisme. A Fribourg, l'ordre patricien se craquelle. Les mécontentements fermentent, que va bientôt cristalliser le soulèvement de Nicolas Chenaux («la révolte rurale la plus dangereuse du XVIII<sup>e</sup> siècle»<sup>16</sup>): notre Reynold a pu en percevoir les prodromes en 1773, avec la résistance provocatrice de La Tour-de-Trême à la réglementation forestière édictée par Leurs Excellences – un abattage illégal de bois. Il faut dire que la conjoncture est maussade: le prix du fromage est en baisse, les fermages en hausse. Cette morosité explique sans doute pour partie un fait exceptionnel en Suisse: le recrutement de soldats pour la France ne faiblit pas à Fribourg, où les valeurs terminales (une centaine d'enrôlements par année entre 1775 et 1791) sont tout à fait proches de la moyenne sur l'ensemble du siècle. Avec Nicolas-François-Xavier, les Reynold, qui ont lié leur destin au service étranger dès 1600, sont déjà sur une pente descendante. Cela semble paradoxal, car l'homme a fait jaillir de nouvelles branches d'un arbre généalogique déjà touffu. D'autre part la famille, qui a démarré somme toute modestement sous le règne de Louis XIII avec une compagnie franche stationnée à Fort-Barraux, dans le Dauphiné, est maintenant propriétaire de trois compagnies sur les seize qu'avoue Fribourg en France, ce qui témoigne de solides ressources, humaines et

<sup>16</sup> Braun 1988, p. 224.

financières. Mais les sommets de l'ascension sociale et militaire ont été atteints dans les premières années du siècle qui s'achève, lorsque François de Reynold, colonel depuis dix ans «d'un régiment de son nom», accéda en 1702 au commandement du très prestigieux régiment des Gardes-suissees et, par là, aux honneurs de la Cour. La famille n'irait pas plus haut. Tout de même: belle trajectoire pour les «Renaud», ou «Reynaud», bourgeois aux origines savoyardes que des chartes signalent du côté de Romont vers les années 1350.

Si le patriarche près de sa fin qui posa pour le peintre Locher revoyait non seulement sa vie, mais tout le cours de son lignage, cette profondeur de champ chronologique pourrait expliquer, elle aussi, la profondeur du regard de Nicolas-François-Xavier.

J. S.

## Bibliographie



Le château des Reynold à Cressier-sur-Morat, où se trouvait le portrait de Nicolas-François-Xavier. Photo SBC.



Ivan ANDREY, «Le fidèle tableau de notre Félicité. Les transformations de 1775-1780» in: La salle du Grand Conseil, *Patrimoine fribourgeois* 12 (2000), pp. 12-25

Rudolf BRAUN, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, Lausanne 1988

Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI. Diplomatie-économie-finances*, Neuchâtel 1970

Marc-Henri JORDAN, notice «Gottfried Locher» in: *Dictionnaire biographique de l'art suisse*, Zurich 1998, pp. 645-646

Jean STEINAUER, *Patriciens, fromagers, mercenaires. L'émigration fribourgeoise dans l'Ancien Régime*, Lausanne 2000